

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du Vendredi 26 Juin 2009

Nombre de membres en exercice : 27

.....

OBJET : PROCES-VERBAL de SEANCE

Date de convocation : 19 juin 2009

Date de l'affichage

de l'extrait de délibération : 3 juillet 2009

.....

L'an deux mille neuf, le vingt six juin, le Conseil Municipal d' ECROUVES était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de M. SILLAIRE, Maire

Etaient présents : Mme COYEN, M. MAURY, M. KNAPEK, Mme MELLIN, Mme TROUSSON, M. CHAMPENOIS, M. CAULE, Mme VALENTIN, M. VALLON, Mme AGRIMONTI, M. MELIN, M. DALICHAMPT, M. NARRAIDOO, M. GORCE, M. FASSOTTE, Mme GIROT, M. DOMINIAC, Mme BUREAU

Etaient excusés : Mme DEBIZE ayant donné procuration à Mme AGRIMONTI, Mme DREYER à M. VALLON, M. RENAUD à M. GORCE

Etaient absents : M. BOUZOM-COUCHOT, Mme THOUVENIN, Mme LAJUS-DEBAT, M. ANSTETT, Mme BOUGIE

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. MAURY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

.....

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à la majorité (1 abstention : Mme GIROT), avec une déclaration de Mme DEBIZE sur les points 3, 10 et 11.

RAPPORT de l'EAU 2008

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal prend acte du rapport tel que présenté.

LOCATION APPARTEMENTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser l'occupation d'un appartement communal situé au Bâtiment des instituteurs-Groupe scolaire Lamarche par Mme VARIN Nicole

- d'autoriser l'occupation d'un appartement communal situé au 347, rue de l'Hôtel de ville par M. DIDIER Jean Christophe

- d'autoriser l'occupation d'un appartement communal situé au 329, rue de l'Hôtel de ville par Melle GIACOMIN Mélanie

- autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles, dont les baux de location

Un échange épistolaire a lieu sur la publicité de vacance des logements municipaux et sur le mode d'attribution. Le Maire émet l'idée d'une possible commission d'attribution.

INFORMATION MARCHES PUBLICS

Après lecture, le Conseil Municipal prend acte de la liste des marchés publics présentée ci-dessous.

Nature du marché	Entreprise attributaire	Montant (TTC)
Travaux de réfection du pont de la Truotte	EST OUVRAGES	50.877, 84 € TTC
Travaux de création d'un préau et aménagement de l'accueil périscolaire de l'école primaire Justice - lot 1 : menuiseries extérieures aluminium	SESMAT	13.141, 65 € TTC
Travaux de création d'un préau et aménagement de l'accueil périscolaire de l'école primaire Justice - lot 2 : menuiserie intérieure	EML	7.242, 02 € TTC
Travaux de création d'un préau et aménagement de l'accueil périscolaire de l'école primaire Justice - lot 3 : cloison faux plafonds isolation peinture	IDEAL PLAFOND	17.443, 50 € TTC
Travaux de création d'un préau et aménagement de l'accueil périscolaire de l'école primaire Justice - lot 4 : plomberie sanitaires chauffage	LHERITIER	7.776, 08 € TTC
Travaux de création d'un préau et aménagement de l'accueil périscolaire de l'école primaire Justice - lot 5 : électricité	MINICH	10.346, 69 € TTC
Travaux de création d'un préau et aménagement de l'accueil périscolaire de l'école primaire Justice - lot 6 : revêtement de sols durs souples	RAIWISQUE	8.408, 30 € TTC
Travaux de création d'un préau et aménagement de l'accueil périscolaire de l'école primaire Justice - lot 8 : serrurerie	SERRURERIE MOSELLANE	39.906, 33 € TTC
Aménagement grillage du stade communal	Serrurerie métallerie	8.602, 24 € TTC
Aménagement grillage - école Jacquard	Serrurerie métallerie	6.291, 56 € TTC
Aménagement grillage - salle Lamarche	Serrurerie métallerie	1.955, 46 € TTC
Préau école CROISET - Menuiserie	ALUCOLOR	15.057, 75 € TTC
Préau école CROISET - Faux Plafonds	Daniel NAUDIN	4.340, 35 € TTC
Reprise de la pelouse du stade	JP HURSTEL	4.664, 40 € TTC

CREATION de POSTES-POLE ENFANCE JEUNESSE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (4 abstentions : MM. GORCE, RENAUD, FASSOTTE, Mme GIROT et 1 contre : Mme DEBIZE), décide :

- de créer deux postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 20 heures de travail hebdomadaire annualisées à compter du 1^{er} septembre 2009
- de supprimer deux postes de Contrat d'Aide à l'Emploi à compter du 1^{er} septembre 2009
- de fixer les conditions de rémunération et de durée de carrière de ces postes, conformément aux dispositions statutaires en vigueur, auxquelles s'ajouteront les indemnités instaurées par un texte législatif réglementaire aux décisions municipales

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

OUVERTURE de POSTE C.A.E. -POLE ENFANCE JEUNESSE et SERVICES TECHNIQUES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (2 abstentions : MM. GORCE, RENAUD et 1 contre : Mme DEBIZE) -M. GORCE justifie son abstention au fait que ces postes créent de la précarisation- , décide :

- d'accepter la création de 6 postes à pourvoir par des Contrats d'Accompagnement vers l'Emploi
- de dire que les conditions règlementaires dans lesquelles ces contrats seront signés respecteront les dispositions de la loi N°2005-32 du 18 janvier 2005 et du code du travail
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles et à percevoir les aides qui sont accordées

CONVENTION RISK PARTENAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (2 contre : Mmes GIROT, DEBIZE), décide :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention avec la société RISK PARTENAIRES afin de nous accompagner dans la rédaction et la mise en place de notre plan communal de sauvegarde et de la réserve communale de sécurité civile

CREDITS SCOLAIRES 2009-2010

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'entériner les montants des crédits scolaires proposés ci-dessous :

	2008-2009	Propositions 2009-2010
Petites fournitures	25 €/élève	25 €/élève
Voyage scolaire-Arbre Noël	15 €/élève	15 €/élève
Outils pédagogiques (livres, CD...)	200 €/classe	200 €/classe
Affranchissement courrier	54 €/école	35 €/école
ADSL	300 €/école	320 €/école

DETAILS des CALCULS

PRIMAIRE JUSTICE

126 élèves x 40 € = 5 040 €
 Matériel 5 classes = 1 000 €
 Affranchissement = 35 €
 ADSL = 320 €
 6 395 €

MATERNELLE JACQUARD

2 élèves x 40 € = 2 080 €
 Matériel 2 classes = 400 €
 Affranchissement = 35 €
 ADSL = 320 €
 2 835 €

MATERNELLE GERDOLLE

106 élèves x 40 € = 4 240 €
 Matériel 4 classes = 800 €
 Affranchissement = 35 €
 ADSL = 320 €
 5 395 €

PRIMAIRE CENTRE

73 élèves x 40 € = 2 920 €
 Matériel 3 classes = 600 €
 Affranchissement = 35 €
 ADSL = 320 €
 3 875 €

Ecole P. et S. Mathy BAUTZEN

152 élèves x 40 € = 6 080 €
 Mobilier 6 classes = 1 200 €

Affranchissement	=	35 €
ADSL	=	<u>320 €</u>
		7 635 €

Total des crédits sollicités : 26 135 €

Sous réserve d'effectifs imprévisibles à la rentrée.

ADMISSION en NON VALEUR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de refuser la non valeur des produits concernés pour un montant de 3.492, 76 € à l'intention de la C.G.E.
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces utiles

AMENAGEMENT LOTISSEMENT-MEICHE OUEST

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre : Mme DEBIZE), décide :

- de valider la réalisation des travaux sur l'emplacement réservé N° 1 prévu au P.L.U. (zone 1 AU) par la commune dans le courant de l'année 2009
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance.

Le Maire,

R. SILLAIRE